FAITS DIVERS

Le feu d'artifice embrase la végétation

MERS-LES-BAINS Lors du spectacle proposé par la municipalité ce 15 août, le fragment d'une fusée a mis le feu à de l'herbe et un buisson au bord de la falaise.

BENJAMIN RADEAU

Tous les spectateurs massés sur la plage et l'esplanade pour assister au spectacle pyrotechnique du 15 août l'ont remarqué : il n'y a pas que les feux d'artifice et les lasers qui ont brillé dans le ciel nocturne de Mers-les-Bains mais aussi… un feu de végétation. Une vingtaine de mètres carrés d'herbe et une partie d'un buisson sont parties en fumée, juste devant le blockhaus, en bord de falaise.

Les sapeurs-pompiers locaux sont arrivés sur place avant le bouquet final, puisque les illuminations ont continué, et ont éteint les flammes en quelques minutes. « *Ils ont arrosé abondamment et sont restés sur place afin d'éviter toute reprise du foyer* », précise le maire, Michel Delépine.

C'était la première fois que la municipalité tirait un feu d'artifice depuis le pied de la falaise. Mais si le fragment incandescent d'une fusée qui met le feu à de la verdure est possible lors de n'importe quel événement de ce genre, cet incident s'est déroulé ici dans une zone classée Natura 2000, donc reconnue pour la faune et la flore exceptionnelles qu'elle abrite.

La zone brûlée suite au feu d'artifice du 15 août 2024, au bord de la falaise de Mers-les-Bains.

PROTECTION DE LA FAUNE

« *Ça donne à réfléchir* », admet l'édile, sur la possibilité de renouveler l'expérience à l'avenir, d'autant plus qu'il n'y avait pas de vent. Il est à noter que la commune avait reçu les autorisations nécessaires, notamment de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Si le périmètre de sécurité pour les spectateurs n'est pas un problème, autant en bas avec le restaurant Les Mouettes qu'en haut où des barrières, surveillées par des ASVP, avaient été installées, ce service de l'État a imposé des mesures pour ne pas mettre en danger certaines espèces vivant dans la falaise ou à proximité, le maire citant par exemple le fulmar boréal.

« *Il nous fallait effectuer au début quelques tirs espacés dans le temps pour mettre en éveil la faune et lui permettre de se réfugier ailleurs* », explique Michel Delépine. Une contrainte supplémentaire à prendre en compte pour la décision d'utiliser le même site en 2025 alors qu'un départ depuis le haut de la falaise est jugé trop risqué pour la végétation mais aussi pour les artificiers.